

Annexe 1

La référence est la lettre de cadrage 2015 qui précise parfaitement les données indispensables à la nomination



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ministère de l'éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Paris, le 26 octobre 2019

Objet : Propositions de cadrage concernant les révisions hospitalo-universitaire en médecine:

- 1) Discussion des postes et des stratégies (réunion tripartite) avec les doyens accompagnés éventuellement de leur président de CME dès le mois de juin avec identification des candidats, les présidents d'université étant également invités.
- 2) Au niveau des CNU, affichage sur les sites des CNU des modalités de pré-auditions et d'auditions des candidats en affichant les prérequis sur les bases suivantes :
 - **MCU-PH** : 3 papiers dans des revues internationales « impact factor » supérieur à 3 avec une modulation possible selon les disciplines.
 - **PU-PH** : 6 papiers en premier ou en dernier dans des revues internationales, « impact factor » supérieur à 3 avec des modulations possibles selon les disciplines

Chaque CNU a la responsabilité de définir les niveaux des « impact factor » en fonction de leur discipline avec un minimum d'exigence. Ces choix pourront faire l'objet d'une discussion avec les ministères concernés via le président représentant les CNU.

- 3) Un indice des activités pédagogiques doit être mis en place par les conseils de facultés et les CNU. Cet indice sera pris en compte dans les évaluations des dossiers.

- 4) Les candidats envoyés par leur doyen et/ou président de CME doivent avoir été pré-auditionnés par les CNU qui doivent remonter les informations suivantes au conseil de faculté.
- Candidat présentant l'ensemble des critères requis
 - Candidat ne présentant pas l'ensemble des critères requis au jour de la pré-audition.

5) Score SIGAPS et « impact factor »

Il apparaît important de revoir les scores SIGAPS par discipline et par rapport aux différentes revues. En effet, certaines revues classées B, C voir D sont les revues de référence de la discipline concernée. Une pondération avec le Facteur H peut être proposée.

A titre indicatif, une analyse rétrospective de la révision des effectifs 2014 en médecine fait apparaître que les candidats MCU-PH retenus ont un score SIGAPS au minimum de 200 (toutes disciplines confondues) et que les PU-PH retenus ont un score SIGAPS au minimum de 400 (toutes disciplines confondues).

Il est entendu que ce critère (score SIGAPS) ne peut pas être retenu à lui tout seul et doit tenir compte également des missions d'enseignement et hospitalières. C'est là tout le sens des discussions entre les ministères et les doyens.

Au total : il appartient aux CNU de pondérer ou non les scores SIGAPS en fonction de leur discipline en restant toutefois ferme sur le nombre de publications internationales requises pour les postes de PU-PH et de MCU-PH.